



Flash info sécurité des Ailes Tourangelles

EN BREF :

➤ EVSS :

Rappel : Les cales doivent rester à bord des appareils ! Concernant les protections des saumons d'ailes et de pales d'hélices, elles sont stockées dans l'armoire à accessoire du hangar afin de ne pas charger inutilement la soute à bagages. Les mettre en place lorsque l'appareil est dans le hangar.

➤ AVITAILLEMENT SP98 :

Les recommandations d'utilisation de la remorque SP98 ont été diffusées à l'ensemble des membres du club. Une copie de la procédure a été insérée dans le classeur de suivi des avitaillements qui est placé dans la remorque. A utiliser sans modération pour des avitaillements en sécurité.

➤ CONSIGNES SANITAIRES :

Vous connaissez le message « Le COVID circule toujours ». Par conséquent, continuez à appliquer la bonne pratique du nettoyage, avec des lingettes désinfectantes, de la cabine des avions et des organes extérieurs manipulés lors de la pré-vol.

➤ CHECK LISTS :

Les check lists des avions viennent de subir un toilettage de printemps et de nouvelles pochettes sont en place dans les appareils. En prendre soin pour une bonne tenue dans le temps.



➤ NETTOYAGE DES VERRIÈRES ET DES BORDS D'ATTAQUE :

Vous avez sans doute déjà volé avec une verrière sale et vous avez trouvé plein de bonnes raisons pour ne pas la nettoyer....

Des traces ou des insectes collés sur la verrière réduisent votre visibilité et en fonction de l'éclairage et de la position du soleil votre vol va vite devenir inconfortable et cela peut être préjudiciable à la sécurité de votre vol.

Nettoyez donc votre verrière avant d'entreprendre votre vol en utilisant les produits et lingettes adaptés qui se trouvent dans l'armoire à ingrédients du hangar.

De la même façon les bords d'attaque constellés d'insectes diminuent les performances aérodynamiques de l'avion. A nettoyer également en utilisant de l'eau claire et une éponge.

Les bonnes pratiques indiquent que c'est l'équipage descendant qui doit nettoyer l'avion afin de le restituer propre pour les prochains utilisateurs. Si ce n'est pas le cas, ne vous dites pas c'était à l'autre de le faire, faites le avant de partir c'est pour votre propre sécurité...

➤ REX :

Seulement 4 REX ont été émis depuis le début de l'année. C'est peu comparativement à l'an passé alors que les heures de vols réalisées sont comparables. N'hésitez pas à formaliser ce que vous avez vécu ou constaté, le partage de votre expérience avec les autres au travers du REX permet de faire évoluer le niveau de sécurité de l'ensemble des vols.



➤ **EVOLUTION REGLEMENTAIRE ALCOOLEMIE ET USAGE DES STUPEFIANTS :**

IMPORTANT !!!!

Par ordonnance N° 2022- 830 du 01 Juin 2022, le Code des transports s'est doté d'un taux d'alcool maximum autorisé aux pilotes de l'Aviation Civile.

Il sera dorénavant interdit de piloter avec un taux d'alcool dans le sang supérieur ou égal à 0.2 g/l (soit 0.10 mg d'alcool par litre expiré. (Pour mémoire ce taux est fixé à 0.5g/l pour la conduite automobile).

De la même façon, les forces de l'ordre sont habilitées à contrôler l'usage de stupéfiants. En cas de contrôles positifs, les pilotes encourent de lourdes peines de prison et d'amende et peuvent voir leurs titres aéronautiques suspendus ou annulés.

Evitez donc de vous trouver dans cette situation et comme nul n'est censé ignorer la loi voici le lien pour consulter en totalité l'ordonnance N°2022-830 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045848040>

LE TABLEAU DE BORD DE LA SECURITE

ITEM	Objectif 2022	Situation au 01/06/2022	Tendance
Evènements sécurité à déclarer à l'autorité	< = 2	0	
REX traités dans les 15 jours suivant leur émission	90%	Nbr REX 4 Nbr traités : 4	
Diffusion des flash sécurité	5/an	2	
Conférences sécurité	2/an	1	
Réalisation actions PAS	90%	60%	

LE THEME DU BIMESTRE :

Les sujets d'actualité étant très nombreux sur cette édition du flash sécurité le comité de rédaction a décidé de ne pas traiter d'un sujet « long » cette fois-ci.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, BONS VOLS !